

Marylène Carre pour « Le Poulpe »

Romain Bail, l'élu incorrigible

Enquête publiée le 12 juin 2019 sur le site d'investigation normand *Le Poulpe* présenté ci-dessous dans sa première version.

L'article a fait l'objet d'une mise à jour sur le site le 2 juillet 2019 pour rendre compte d'une décision de justice ; les trois premiers paragraphes publiés s'ajoutent à la version initiale.

Pour lire l'article sur le site du Poulpe :

<https://www.lepoulpe.info/romain-bail-lincorrigible-elu-calvadosien/>



Romain Bail, l'élu incorrigible

Le maire LR de Ouistreham brigue un second mandat, malgré les poursuites judiciaires dont il fait l'objet. Rien ne semble arrêter le jeune élu, qui déconcerte autant qu'il agace.

Le 6 juin 2019, Emmanuel Macron préside à Colleville-Montgomery (Calvados) la cérémonie nationale en l'honneur des soldats débarqués en 1944 sur les plages de Normandie. Il a décliné l'invitation de la commune voisine, Ouistreham, où le jeune maire de 34 ans, Romain Bail, inaugure seul et sans chef d'Etat une stèle en mémoire de « son » 70^e anniversaire. C'était il y a cinq ans, quand Ouistreham recevait 19 chefs d'Etat et de gouvernement sous les projecteurs du monde entier. Élu un mois plus tôt, Romain Bail était aux anges. Il rêvait d'inviter Sarkozy à dîner et de faire un selfie avec Obama. En jeune homme pressé, il avait oublié qu'il s'était engagé, lors de sa campagne, à laisser la présidence des commémorations au maire sortant.

Un « bébé Sarko »

En 2013, Romain Bail, jeune militant UMP et professeur d'histoire-géo au lycée Allende, à Hérouville-Saint-Clair, où il est responsable de la section internationale britannique, annonce sa candidature à la mairie de Ouistreham (9 500 habitants). Il a 29 ans, issu d'une famille « implantée à Ouistreham depuis cinq générations », fils de « petits fonctionnaires d'Etat » qui l'ont élevé « dans le respect de la République ». Il a acheté une maison mitoyenne à deux pas de la mairie et transformé le rez-de-chaussée en local de campagne. Son portrait est placardé sous un slogan quelque peu sibyllin : « L'avenir au présent ». Ce « bébé Sarko », comme le surnomme le maire UMP de Caen, Joël Bruneau, veut incarner le candidat « moderne » face au socialiste André Ledran, 64 ans, élu et réélu depuis 1983.

Président du Mouvement européen de Basse-Normandie, il a déjà plusieurs campagnes à son actif, dont deux présidentielles. En 2007, responsable local des Jeunes Pop, il soutient le candidat Sarkozy, même s'il se définit plutôt centriste, « catholique pratiquant et européen convaincu ». En mars 2014, il fait basculer sa ville à droite avec 54,5% des voix. Le maire battu siège parmi les six conseillers d'opposition. En conseil, l'ambiance est électrique. Dix mois après son élection, l'opposition l'accuse d'avoir sous évalué ses frais de campagne ; il échappe de peu à l'inéligibilité. En 2018, c'est à son tour d'attaquer l'ancien maire pour prise illégale d'intérêt ; le maire honoraire est relaxé. Rapidement, le jeune édile impose son style. « Autoritaire », « colérique », juge l'opposition. « Il s'est fait attribué tant de délégations qu'il peut pratiquement gouverner seul. » Sept conseillers municipaux démissionnent entre 2014 et 2018, dont trois de la majorité. Le dernier n'a pu être remplacé : il n'y a plus personne sur la liste du maire...

Infox et manipulations

« J'ai une personnalité clivante et la parole franche », assume le maire, reprenant une citation de Zitrone que le professeur d'histoire attribue à Churchill : « Qu'on parle de moi, en bien ou en mal peu importe. L'essentiel est qu'on parle de moi ». De ce côté là, c'est plutôt réussi. Il est passé maître dans l'art de faire le buzz à coup d'annonces spectaculaires, quitte à s'arranger avec la réalité. En septembre 2017, s'alarmant de l'arrivée importante de migrants dans le port de Ouistreham et craignant de devenir « un nouveau Calais », il convoque la presse pour dénoncer « une tentative d'atteinte sexuelle d'une fillette par un migrant ». Après enquête, il s'avère que le migrant de quinze ans n'aurait fait que lancer un « bisou, bisou ». Ce n'est pas la seule infox à son actif. Une autre l'a rendu plus célèbre et pourrait lui coûter sa réélection aux prochaines municipales.

C'était le projet phare de son mandat, qu'il devait inaugurer ce 6 juin 2019 en présence de la Reine d'Angleterre : un centre d'interprétation franco-britannique, pour rappeler la mobilisation britannique en 1944. Pour financer cet ambitieux musée à 15 M€, le maire est parti en voyage : « plus de 400 rendez-vous entre la France et l'Angleterre », rapporte-t-il. Une diplomatie coûteuse qui a justifié le vote en conseil municipal d'une ligne de trésorerie exceptionnelle et qui lui a valu d'être épingle par le *Canard Enchaîné* pour un buffet à 13 000 € lors de la réception de l'ambassade britannique à Paris. Mais le compte n'y est pas. C'est alors que le maire exhibe, en séance municipale du 4 septembre 2017, un mail promettant un financement de 2,8 M€ du Normandy Memorial Trust. Sauf que la fondation britannique dément ; le mail est un faux grossier et il a été écrit depuis l'ordinateur personnel du maire. Qui répond avoir vendu l'ordinateur, que la police retrouve dans sa chambre. Dans la dernière

version, il a été piraté. « Je suis victime d'une machination politique, clame-t-il. Je suis innocent et je le prouverai. »

Le 12 avril 2018, le tribunal correctionnel de Caen le condamne pour « faux et usage de faux » à un an de prison avec sursis et 5 000 euros d'amende. Il fait appel. Dans la même semaine, il est appelé à comparaître une seconde fois, devant le tribunal administratif de Caen qui conteste la régularité du concours d'architecte lancé par la municipalité. L'exécution du marché est suspendue. La Région, le Département et la communauté urbaine se retirent du projet. Dans la foulée, Romain Bail est suspendu de sa délégation de vice-président de l'agglo. Privé de son indemnité, et sous pression financière (il rembourse des frais de justice et un prêt de campagne), il reprend un poste d'enseignant au lycée Malherbe de Caen, où son arrivée suscite plus que des remous. « Trois enseignants sur une soixantaine acceptent de me serrer la main, regrette-t-il. Je ne suis pas un Balkany ! »

Attaque et contre-attaque

En un mandat, Romain Bail est devenu un habitué des tribunaux. Qu'il attaque - comme la plainte pour diffamation portée contre *Le Petit Bédouin*, un blog local volontiers gratta-poil sur la politique municipale (le site avait reproduit un selfie d'une députée FN posant avec le maire, grimé en Hitler) – ou contre-attaque. « Je suis par nature un battant, sourit-il. Ma femme dit que plus on me pique, plus je reste ferme sur mes positions. » En janvier 2018, il décide de supprimer les repas de substitution à la cantine. Saisi par la FCPE, le tribunal administratif de Caen annule sa décision, s'appuyant sur un vice de forme (il n'y a pas eu de délibération en conseil municipal). L'intéressé réplique par communiqué de presse : il maintient le repas unique en invoquant le principe de laïcité. Deux ans plus tôt, il avait refusé de reconnaître un suicide en lien avec le travail d'un policier municipal. Retoqué par la justice.

Romain Bail a l'habitude de renvoyer la balle. Quand les associations d'aide aux migrants portent plainte pour non respect du code de la santé publique, après qu'il ait fermé les toilettes publiques et refusé d'ouvrir un local pour les distributions, sa ligne de défense tient en deux mots : ce n'est pas de sa compétence et il existe ailleurs des lieux d'accueil. Pas dans sa station balnéaire. Les militants signalent régulièrement des manœuvres d'intimidation des bénévoles, destruction ou confiscation de tentes et couvertures apportées aux migrants... Treize personnes viennent de saisir la justice pour « atteinte à la liberté par personne dépositaire de l'autorité ». Il est reproché au maire d'avoir personnellement signé 17 PV de 135 € à l'encontre d'automobilistes venant en aide aux migrants. Des migrants qui se sont notamment installés dans le bois jouxtant la rue où il réside. Lors du procès en correctionnel qui s'est tenu ce mardi 11 juin, la procureure n'a reconnu aucun des motifs pour « stationnement dangereux » et requis 6 mois de prison avec sursis simple et 10 000 € d'amende à l'encontre du maire. Le jugement est attendu le 2 juillet. « Procès politique !, dénonce une nouvelle fois Romain Bail. Que n'aurais-je pas entendu s'il y avait eu un accident et qu'on avait su que je passais là tous les jours ? »

Moqué, critiqué ou condamné, le maire ira jusqu'au bout. Son projet de musée franco-britannique est toujours inscrit au budget et il est candidat pour un second mandat. Mais la Cour d'appel doit se prononcer dans l'affaire du faux mail le 21 octobre prochain. Sa décision tombera avant le verdict des urnes.

Marylène Carre